

Assemblée générale Conseil de sécurité Distr.

Distr.
GENERALE

A/38/606 S/16183 25 novembre 1983 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

HAR ISPACE

MAN OFFICER

SEMBLEE GENERALE
ente-huitième session
int 41 de l'ordre du jour
ESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE Trente-huitième année

Lettre datée du 23 novembre 1983, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après la déclaration faite le novembre 1983 par M. Edward Seaga, premier ministre de la Jamaïque, au sujet de situation à Chypre.

"Le Gouvernement jamaïquain est profondément inquiet devant les récents événements survenus à Chypre, à savoir la déclaration unilatérale de la communauté chypriote turque annonçant la création d'un Etat indépendant dans le nord de Chypre.

Cette prétendue déclaration d'indépendance est l'aboutissement des activités menées par les dirigeants de la communauté chypriote turque depuis l'invasion militaire turque de 1974 pour parvenir au partage définitif de l'Île de Chypre.

Au cours des années, la Jamaïque a toujours défendu l'unité de la République de Chypre et le droit souverain de son gouvernement d'exercer effectivement et intégralement son autorité sur le pays tout entier. Nous avons également apporté tout notre appui aux négociations que les deux communautés de Chypre ont menées, sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en vue de parvenir à un accord mutuellement acceptable, fondé sur leurs droits fondamentaux et légitimes.

La Jamaïque se doit donc de condamner cette déclaration unilatérale et illégale des dirigeants de la communauté turque, comme un sérieux coup d'arrêt aux efforts en cours pour un règlement pacifique, juste et durable de la question de Chypre, et comme un acte de nature à aggraver la tension dans la région des Balkans et de la Méditerranée orientale.

A/38/606 S/16183 Français Page 2

Le Gouvernement jamaïquain déclare qu'il ne reconnaîtra en aucune façon la soi-disant République turque de Chypre-Nord et réaffirme qu'il appuie sans réserve la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Chypre."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale - au titre du point 41 de son ordre du jour - et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) E. R. RICHARDSON